

ABONNEMENT.

Saumur: En an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. Poste: En an... 35 fr. Six mois... 23. Trois mois... 13.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÈGLES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

13 Mars 1884.

LA QUESTION OUVRIÈRE.

Nous ne voulons pas revenir au temps des corporations, mais il n'est pas inutile de constater que lorsqu'elles existaient, la condition de l'ouvrier était meilleure.

Dans la majorité des cas, l'ouvrier pratiquait plus correctement qu'aujourd'hui la vie de famille, et ses relations avec les patrons étaient d'une grande cordialité.

Autre considération qui mérite d'être signalée: les industries alimentaires étaient exemptes de toute sophistication.

Il est peu de denrées qui ne soient falsifiées.

N'avons-nous pas vu récemment une substance pharmaceutique d'un grand emploi dans les hôpitaux, absolument dénaturée, dans ses principes constitutifs, par un industriel que la loi n'a pas assez sévèrement atteint?

Le mal est devenu si grand que pour les denrées alimentaires on a établi, à Paris et dans quelques autres grands centres, des laboratoires municipaux chargés de constater les sophistications.

Ah! c'est que, là encore, des considérations politiques faussent l'esprit et le but de ces institutions.

On pratique de temps à autre la saisie de sucreries colorées à l'aide de sels toxiques. Est-ce que la saisie est suffisante? Les industriels qui fabriquent ces sucreries nuisibles

à la santé ne sont-ils pas justiciables des tribunaux?

Lorsqu'il y a falsification simple qui n'exerce aucun état fâcheux sur la santé, c'est une tromperie; la tromperie doit-elle donc bénéficier de l'impunité?

Lorsque la falsification se fait sciemment au moyen de toxiques: il y a crime.

Autrefois, les corporations répondaient aux consommateurs des procédés de fabrication. Elles avaient leur tribunal de famille, qui ne tolérait pas la fraude et qui dénonçait aux magistrats le fabricant empoisonneur.

Il est vrai qu'on politiquait moins que de nos jours, et qu'on entendait autrement l'honneur industriel.

Les ouvriers n'étaient pas les complices du travail déshonoré. Et dans leur situation, si rude qu'elle fût, ils savaient être heureux.

Le capital industriel était respecté. On le considérait comme le fruit du travail loyalement apprécié sous tous ses aspects.

La révolution de 89 était nécessaire. Elle contenait en principe la liberté et l'égalité, mais non pas l'égalité devant les salaires. Les conventionnels en ont gâté l'esprit.

Certains économistes proclament l'excellence des associations ouvrières. Admettons qu'elles puissent trouver un capital, il en résultera fatalement la limitation du nombre des ouvriers employés.

En 1848, de pareilles associations soutenues par le gouvernement n'ont fait que courir vers la faillite.

Dans des cas isolés, elles pourront réussir, mais dans la généralité des applications elles arrêteront le travail et causeront la ruine générale de l'industrie.

Les ouvriers en seront-ils plus heureux? La grève du bassin d'Anzin est toute poli-

tique; de plus, elle compromet la sécurité et l'avenir du travail.

L'augmentation des salaires empêcherait le fonctionnement de la Compagnie.

Que deviendraient les ouvriers?

Est-là le socialisme? Mais, alors, c'est la dépossession et la ruine des industries, et, comme conséquence, l'impossibilité de vivre pour les ouvriers.

Chronique générale.

La discussion de la Chambre a roulé lundi sur la nouvelle rédaction de l'article 48 ainsi conçu:

« Toute action à raison de dons et legs faits aux communes antérieurement à la présente loi, sous la condition que les écoles ou salles d'asile publiques seraient dirigées par les congréganistes ou auraient un caractère confessionnel, sera déclarée non recevable, si elle est intentée un an après l'insertion de l'arrêté de laïcisation au Journal officiel. »

M^r Freppel a vigoureusement, mais inutilement combattu contre les Steeg, les Madier, etc., cette disposition qui supprime toute sécurité dans l'ordre des legs et donations faits aux communes.

Les gouvernements de Russie, d'Allemagne et d'Autriche ont demandé à leurs ambassadeurs s'ils croyaient qu'une proposition tendant à la réunion d'un congrès pour discuter les bases d'un désarmement de l'Europe aurait des chances d'aboutir auprès de la France, de l'Angleterre et de l'Italie.

Dans le cas où ce projet se réaliserait, les deux premiers articles de la convention proposée seraient: la réduction du nombre

d'hommes sous les armes et le règlement des conflits par un tribunal arbitral.

L'Événement donne les détails suivants sur les commandes faites par l'État à une maison d'Allemagne.

Cette maison, dont les deux chefs se donnent pour Anglais et Français et sont Allemands, a son siège social à Hanovre. Elle est représentée à Paris par un commissionnaire établi dans le 48^e arrondissement.

On lit dans Paris:

« Des informations reçues par le gouvernement, il résulte qu'on peut affirmer dès maintenant que Bac-Ninh est à nous, soit que les Chinois, se voyant investis, aient abandonné la ville et nous entraînent à leur poursuite sur la route de Lang-Sou, soit que, n'ayant pas lâché pied, la garnison tout entière soit faite prisonnière. »

L'ATTENTAT CONTRE M. LE COMTE DE PARIS.

On écrit de Lyon, 14 mars:

« On n'a encore rien découvert sur l'expéditeur de la machinette infernale adressée à M. le comte de Paris. »

Les renseignements fournis par le commissionnaire chargé de porter le paquet au bureau des colis postaux, ne paraissent pas de nature à faire découvrir le coupable.

Cet homme, dont l'innocence ne saurait être l'objet d'un doute, n'a pas fait attention au signalement de la personne qui l'a chargé de porter la boîte explosive, et il faudrait un hasard extraordinaire pour qu'il pût la reconnaître.

Le marquis remercia le ciel de l'avoir épargné au milieu de tant de victimes; il tomba à genoux.

Après une fervente action de grâces, il se releva, et, dans la crainte d'être aperçu, se glissa vers un taillis qui se trouvait à quelque distance.

XI. — LES NOTABLES DU PROCONSUL CARRIER.

Les incendies allumés par les républicains partout sur leur passage, les morts qui gisaient sur les routes que les bleus avaient parcourues, n'indiquaient que trop clairement la voie que le marquis devait suivre pour les éviter, pour rejoindre les débris de l'armée vendéenne, et pour mettre de nouveau son bras au service de la cause qu'il défendait.

Il marcha toute la nuit et arriva vers quatre heures du matin au milieu des Vendéens, qui, fuyant éperdus, s'étaient rassemblés auprès d'une croix.

Effrayés d'abord au bruit que le marquis fit à son approche, ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'il était un des chefs de l'armée royaliste.

Après quelques mots qui lui apprirent que les chefs avaient rallié une partie de l'armée, avec laquelle ils espéraient lutter encore, le marquis tomba de lassitude, et se coucha à côté des paysans, qui en s'endormant avaient toujours à craindre d'être surpris dans leur repos.

En effet, dans cette fuite, il était impossible de

Cependant, au milieu de cette vaste hécatombe, quelques Vendéens doivent encore respirer, et la république a soif du peu de sang qui reste aux défenseurs de la royauté.

Un colonel dont nous nous abstenons de citer le nom, qui devrait être maudit dans tous les âges, se faisant le pourvoyeur de la mort, s'écrie:

— La république, grande et généreuse dans sa victoire, pardonne à ses ennemis désarmés. Que ceux qui respirent encore se lèvent!

Instinctivement le marquis fit un mouvement pour se soulever, mais la réflexion l'arrêta. Il ne connaissait que trop les révolutionnaires! D'eux aussi on pouvait dire:

Timeo Danaos et dona ferentes.

Plusieurs royalistes, qui comme le marquis n'étaient blessés que légèrement, s'étant levés, une décharge les atteignit aussitôt.

La mort, tel était le pardon de la république de 1794.

Les bourreaux s'éloignèrent ensuite, courant sus à d'autres victimes....

Nous ne raconterons pas toutes les scènes de carnage qui signalèrent la terrible et funeste bataille de Savenay: les enfants égorgés sur le sein de leurs mères, qui étaient impuissantes à les défendre, les maris tombant expirant aux pieds de leurs femmes, les pasteurs se sacrifiant en vain afin de sauver leurs troupeaux, pour lesquels ils

offraient leur vie en holocauste à la rage révolutionnaire.

Lorsque les soldats républicains se furent éloignés, que le silence fut établi, terrible au milieu de cette scène de carnage, le marquis commença à réfléchir.

La réflexion ne domine pas au milieu d'une bataille; non, certes, l'exaltation seule agit. On combat, on se rue sur ses ennemis et l'on succombe avec rage. Ce sont moins des hommes que des bêtes féroces qui s'entre-tuent.

Après une attente qui lui sembla bien longue, le marquis souleva lentement les cadavres sous lesquels il était couché et qui l'avaient préservé des balles ennemies; il jeta un regard plein d'effroi autour de lui, rentra aussitôt dans sa tombe et écouta avec crainte.

N'avait-il pas été aperçu? Enfin il se leva.

La plaine était couverte de morts. Le bruit de la bataille et de la fusillade se faisait entendre dans le lointain.

La mort n'était pas encore lasse. Sa terrible faux ne cessait de trancher bien des existences.

Dans la plaine où le marquis respirait, la mort semblait l'avoir oublié seul.

Pouvait-elle arrêter sa marche pour un seul homme, lorsqu'une si riche moisson lui était préparée par les soldats de Westermann et de Kléber.

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

X. — LES HÉROS VAINCUS. (Suite)

L'armée vendéenne étant en déroute, le général républicain, satisfait de voir les royalistes fuir devant lui, mais irrité du courage du marquis, qu'il ne pouvait se défendre d'admirer, lança contre lui sa réserve.

Le bataillon, réduit à deux cents hommes, résista à ce choc épouvantable, et pendant quelque temps encore le marquis soutint la lutte. Mais le sabre ennemi s'ouvrit un passage dans les rangs royalistes.

Quel carnage! Le sabre coupe les bras, entaille les corps, abat les têtes.

Le marquis est enseveli sous un monceau de braves qui étaient morts en défendant leur drapeau.

Des recherches ont été faites dans les hôpitaux. Comme le commissionnaire, qui se nomme Perdreaux, a cru reconnaître un léger accent étranger à l'individu qui lui a remis la caisse, la police a ouvert une enquête qui semble n'avoir abouti à aucun résultat.

Cet après-midi, seulement, a été ouverte la boîte contenant l'engin explosible.

C'est M. Ferrand, expert chimiste, délégué par le parquet, qui a procédé à cette ouverture.

Avec de grandes précautions, l'habile expert est parvenu à scier la partie supérieure de la boîte et à empêcher ainsi les ressorts, dont l'engin était muni, de venir, en se défendant, frapper les capsules de fulminate servant d'amorces.

Le danger ainsi écarté, l'expert a examiné la cartouche et a reconnu qu'elle était chargée d'une assez grande quantité de dynamite. Tout autour étaient rangés des lingots de fer et de plomb, disposés avec beaucoup d'adresse, de façon à être projetés par l'explosion dans tous les sens.

Le mécanisme qui devait déterminer l'explosion était très-simple : l'expert le compare à la batterie d'un fusil.

D'après les avis de l'expert, l'auteur de cette machine de destruction est certainement très-expérimenté; car, en amorçant l'engin, il a dû courir de grands dangers. La bombe était assez puissamment chargée pour tuer, en éclatant, plusieurs personnes.

Nous lisons dans le *Journal du Loiret* :

« On raconte que M. le Comte de Paris, la veille du jour où l'on a découvert, à Lyon, la boîte de dynamite qui devait lui être envoyée, avait reçu une lettre qui l'informait qu'un attentat le menaçait. Il aurait jeté cette lettre, sans daigner y faire attention. »

On lit dans la *Patrie* :

« Depuis le bruit de l'attentat dirigé contre M. le Comte de Paris, un grand nombre d'adresses lui sont parvenues de tous les points de la France. L'administration des postes a signalé le fait aux membres du gouvernement. »

Ces adresses n'étaient pas exclusivement expédiées par télégrammes; il a donc fallu que l'administration des postes fit passer la correspondance de M. le Comte de Paris par le cabinet noir. »

LA GRÈVE DU NORD.

A la réunion de lundi soir, à laquelle assistaient 3,500 personnes, Basly a vivement attaqué le ministre des travaux publics.

Il a déclaré en outre que la délégation reçue par M. Grévy n'avait aucun mandat des mineurs d'Anzin.

« Lefèvre n'est pas un mineur, a dit l'orateur, c'est un cordonnier. Il s'est fait accorder 200 fr. pour son voyage par la chambre syndicale des mineurs du Pas-de-Calais, lorsqu'il avait à voir M. Grévy pour son compte personnel. D'ailleurs, il faut

qu'on sache que cette grève est uniquement conduite par les mineurs. »

Ces paroles ont soulevé de nombreux applaudissements.

Basly a invité les mineurs à la résistance et les a engagés à acheter des besaces pour aller mendier de commun en commune.

Il a annoncé à la réunion l'envoi de 700 francs de la chambre syndicale des mineurs du Pas-de-Calais, 400 fr. des chaudronniers d'Anzin. De plus, les métallurgistes mettent 2,500 fr. à la disposition des grévistes.

Douze cent quatre ouvriers, dont deux cent soixante-dix mineurs, sont descendus lundi dans les puits.

Une nouvelle tentative d'explosion, toujours par la dynamite, a été faite encore à Hélesmes.

Cette fois, c'est la maison d'un mineur ne faisant pas partie des grévistes que l'on a voulu faire sauter.

On était sur le point de prendre en flagrant délit les coupables, mais ils se sont sauvés en jetant les cartouches dans un fossé plein d'eau.

L'agitation augmente.

A Leers, près de Roubaix, on a affiché de nouveaux placards anarchistes.

On télégraphie d'Anzin, 12 mars :

« 4,255 ouvriers, dont 293 mineurs, sont descendus ce matin dans les puits. Tout le bassin houiller est absolument calme. »

LA NOUVELLE MAGISTRATURE.

Une correspondance de Limoges donne le récit d'un arrêté dû à la complaisance de la nouvelle magistrature.

M. l'abbé Favart est depuis moins de deux ans curé de Saint-Junien-les-Combes.

A peine installé, il mit tout son zèle à restaurer son église qui se trouvait dans le plus affreux délabrement. Il réunit, à cet effet, au moyen de quêtes, une somme d'environ dix-huit mille francs. Le plan de restauration comprenait l'érection de deux chapelles latérales, l'une dans le jardin de la cure, l'autre dans le cimetière. Toutes les formalités légales avaient été remplies; avis favorable du Conseil municipal, autorisation préfectorale, adjudication des travaux à la sous-préfecture de Bellac. L'agent-voyer d'arrondissement était chargé de la direction et de la surveillance des travaux.

Dans cette partie du cimetière où devait être érigée une des nouvelles chapelles, se trouvaient une douzaine de tombes, toutes anciennes, sauf la tombe d'une femme morte depuis deux ans.

Le cercueil de la femme a été trouvé en bon état de conservation; on a agrandi la fosse qui le contenait et on l'a poussé hors de l'enceinte de la chapelle. Les ossements recueillis ont été déposés dans des boîtes et placés dans une fosse commune. M. le curé a pris soin de faire sur ces restes humains les cérémonies que prescrit l'Eglise catholique.

Cela, paraît-il, s'appelle une violation de sépulture et est puni des peines réservées aux malfaiteurs. Un bon et pieux ecclésiaste

lique, digne d'ailleurs de tous éloges, ainsi qu'il résulte des débats, vient de l'apprendre à ses dépens.

Le tribunal de Bellac l'avait condamné à quarante-huit heures de détention avec un jour de la même peine pour les deux entrepreneurs chargés des travaux. C'était déjà singulier; la cour d'appel de Limoges a fait mieux. Elle a relaxé complètement les deux entrepreneurs et confirmé le jugement du tribunal de Bellac en ce qui concerne le curé de Saint-Junien les Combes.

Pourquoi l'honorable curé de Saint-Junien se trouve-t-il responsable de cette prétendue violation de sépulture, plutôt que l'agent-voyer chargé de la surveillance des travaux, plutôt que le maire chargé de la police dans le cimetière, plutôt que les entrepreneurs relaxés par la Cour?

La correspondance ajoute, et nous le croyons sans peine, que l'indignation est générale à Bellac et à Limoges.

L'ÉMANCIPATEUR.

Les journalistes de la presse départementale de l'Appel au peuple se sont réunis dimanche en assemblée générale, et ont voté une résolution tendant à la révision de la Constitution par une Assemblée constituante.

Lundi, M. Merson, président, accompagné de délégués au nombre de quinze, a porté cette résolution au prince Jérôme qui, après avoir remercié les visiteurs, a prononcé les phrases suivantes que nous livrons au jugement des honnêtes gens :

« Je ne fais ni de la politique parlementaire, ni de la politique de coups de force; je suis avant tout un émancipateur. »

« Je sais les sollicitations dont vous êtes l'objet; je ne m'en alarme pas; je connais la fermeté de vos convictions. »

« Je n'ai pas l'or des princes d'Orléans. »

« Je suis pauvre et je m'en honore; mais j'ai ce qui vaut mieux que la richesse, le respect absolu de la souveraineté du peuple. »

« L'or des princes d'Orléans » est une parole de réunion publique que nous ne sommes pas surpris de rencontrer dans la bouche du César déclassé; mais nous serions étonnés si cet appel aux mauvaises passions était goûté des impérialistes conservateurs.

Libre au prince de se présenter comme un émancipateur dans un moment où la société qui s'en va livrée aux pires hasards a plutôt besoin d'un tuteur.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une semblable déclaration qui creusera plus profondément encore le fossé qui sépare le prince Jérôme des conservateurs.

Le prince Napoléon a eu l'impudence de dire aux journalistes de l'Appel au peuple :

« Je suis pauvre et je m'en honore. Rien de moins exact. »

Le prince Napoléon est, on le sait, fort économe; mais nullement pauvre.

Il a reçu de la France, sous forme de do-

tion, plus de VINGT MILLIONS sous l'Empire.

Il a la dot de la princesse Clotilde.

Il a gagné considérablement en spéculations de toute nature.

Qu'a-t-il fait de cet argent?

Il est évident que, s'il se donne pour pauvre, c'est uniquement pour se dispenser de donner aucune subvention aux journaux qui défendent sa cause et pour inviter ses amis à faire des avances de fonds.

Nous avons publié l'autre jour des extraits d'un manuel sorti de la plume d'un de ces fous furieux d'impétuosité du conseil municipal de Paris, le sieur Monteil.

Aujourd'hui nous trouvons dans les journaux républicains l'annonce suivante :

« La commission de l'enseignement du conseil municipal vient d'ordonner le placement dans les bibliothèques scolaires et municipales et la distributions aux institutrices du *Manuel d'instruction laïque*, de M. Edgard Monteil. »

Est-ce là la neutralité scolaire promise par la loi? Le gouvernement approuvera-t-il la décision du conseil municipal de Paris?

Ce livre est abominable et pourtant il va être introduit dans les écoles, distribué aux instituteurs et institutrices, propagé dans les publics des lecteurs des bibliothèques municipales, alors que sa véritable place serait dans la boîte à ordures de M. Poubelle.

LA SURVEILLANCE DES ANARCHISTES.

Le correspondant du *Freemans*, journal qui se publie à Dublin, écrit aujourd'hui: Il paraît qu'à la suite de pourparlers qui ont duré dix jours, les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Autriche ont fait une convention provisoire dans le but de déjouer les projets des dynamitards.

L'Allemagne a, jusqu'à présent, accepté cette convention, en principe, mais les négociations continuent et il est probable qu'avant une semaine il se sera formé une sorte de concert européen capable d'enrayer utilement les progrès du mouvement révolutionnaire sur le continent. Jusqu'à présent, l'échange entre les puissances, de communications sur ce point, avait lieu par les voies ordinaires de la diplomatie et nécessitait des formalités inutiles, entraînant des pertes de temps considérables.

Aux termes de la convention, les chefs de la police correspondront directement entre eux et ils se signaleront les uns aux autres tous les mouvements des suspects.

On espère que par suite de ce perfectionnement dans le système de surveillance, introduit par les chefs de la police, on arrivera à empêcher l'exécution des crimes politiques.

Il se trouve en ce moment — et je garantis le fait — plus de soixante-dix détectives soigneusement choisis parmi les membres de la police de Londres et des environs, à qui l'on donne à Scotland Yard (bureaux de la police de sûreté) des instructions spéciales pour le service de la section des crimes politiques.

veiller à la sécurité de tous au moyen de quelques gardes avancés.

Les fuyards étaient tellement exténués de fatigue que le sommeil les aurait domptés malgré la meilleure volonté de veiller.

Et, quand on était prévenu quelques minutes à l'avance de l'arrivée des bleus, que pouvaient pour leur défense de faibles femmes, des enfants, des hommes blessés ou accablés de fatigue?

M. de Rocnoir s'endormit donc, en se mettant sous la sauvegarde de son bon ange.

Le soleil était déjà levé lorsqu'il s'éveilla. Presque tous dormaient encore profondément à ses côtés. Les émotions d'une course rapide, longue et désordonnée, avaient vaincu la plupart des inquiétudes.

Seuls quelques vieillards n'avaient pu trouver le repos. Quand on approche de la fin de l'existence, le sommeil est court. On dirait que la nature, en nous tenant éveillés, veut prolonger notre vie.

La jeunesse, au contraire, qui voit devant elle un long avenir, semble se détacher dans le repos. Elle y puise des forces pour lutter contre les vicissitudes de la vie.

M. de Rocnoir se disposait à rejoindre le gros de l'armée, lorsque soudain un cri d'effroi et une détonation arrêtaient sa marche. Il se précipita du côté où le bruit se faisait entendre et se trouva bientôt en face d'un gros de républicains qui

poursuivait des paysans.

Quelques Vendéens armés luttèrent contre la troupe envahissante.

Le marquis vint à leur secours.

Sa présence donne du courage aux défenseurs de la veuve et de l'orphelin. Les républicains reculent même de quelques pas, étonnés de ce mouvement offensif.

Mais, hélas! le courage est parfois impuissant contre le nombre.

Les Vendéens sont entourés.

— Rendez-vous, s'écrie le chef d'escadron républicain. Toute résistance est impossible.

Deux paysans seulement combattaient encore à côté du marquis, qui perdait beaucoup de sang d'une blessure qu'il avait reçue dans la mêlée.

La lutte étant désormais inutile, il se rendit. Les soldats républicains, étant rassasiés de sang, leur laissèrent la vie, mais non la liberté. Il fut envoyé à Nantes, où siégeait le proconsul Carrier, qui se créait une renommée terrible par l'effusion du sang.

Ce monstre fit rougir la *Montagne* elle-même.

Jean-Baptiste Carrier est né à Jolai, dans la haute Auvergne. Il exerçait dans la petite ville d'Aurillac les fonctions de procureur lorsque les suffrages populaires l'appelèrent à la Convention.

Il contribua puissamment à l'érection du tribunal révolutionnaire qui s'organisa le 10 mai 1793.

Lors de la lutte contre la *Gironde*, il se signala sur les bancs de la *Montagne*.

Envoyé à Nantes avec mission de mettre un terme à la guerre civile, il s'efforça de l'étouffer dans le sang. Les assassinaux devinrent chez lui des moyens politiques de répression.

Mais ce fut surtout après la défaite de Savenay que les pieds du tribun nagèrent dans le sang, que la Loire fut couverte de bateaux à soupape, instrument du crime révolutionnaire. Les *noyades* de Nantes sont devenues tristement célèbres.

A son arrivée à Nantes, M. de Rocnoir fut jeté dans une prison infecte, où un grand nombre de femmes, d'hommes, d'enfants étaient entassés pêle-mêle sur un peu de paille.

La maladie et les privations enlevèrent plusieurs victimes au tribunal révolutionnaire.

Après quelques jours d'emprisonnement, le marquis comparut devant ces hommes qui ne siégeaient que pour condamner.

Il avait été pris les armes à la main: aucun espoir ne lui restait donc. Ce tribunal ne pardonnait même pas aux innocents, et le royaliste était coupable d'avoir combattu pour son Dieu et pour son roi.

Le nom du marquis, d'ailleurs, devait appeler la foudre révolutionnaire sur sa tête. Les événements du château de Bernay, que la presse avait rapportés, le désignaient aux représailles de ses

ennemis.

Il est vrai qu'il aurait pu répondre aux interrogations sous le nom de Picot, que portait sa famille avant que la faveur des rois eût récompensé un de ses ancêtres en le créant marquis de Rocnoir. Mais il lui semblait utile de montrer à ces hommes qu'un véritable défenseur du trône ne craint pas la mort.

Une sorte d'étonnement se peignit sur la physionomie de ses juges, lorsqu'à la demande de son nom, il répondit :

— Albert-Frédéric-Auguste Picot, marquis de Rocnoir.

Après quelques instants de silence, le président reprit :

— Vous avez combattu dans les rangs des rebelles?

— Oui, si on appelle ainsi les défenseurs du trône et des autels, répondit le marquis.

— Vous vous trouviez à Bernay, quand de braves patriotes sont tombés sous les coups des chevaliers du poignard?

— J'ai repoussé les attaques des pillards et des assassins.

— Vous avez combattu contre l'armée de la république à Savenay?

— Certes, et je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pu l'anéantir.

— Enfin, vous avez été pris les armes à la main?

La commission relative à l'établissement d'un service d'inspection des viandes de porc de provenance étrangère s'est réunie. La majorité a décidé de consulter les conseils généraux et d'entendre à ce sujet les ministres du commerce et des affaires étrangères.

En présence de cette décision, qui entraîne de trop longs délais et peut porter atteinte à nos relations avec les Etats-Unis, M. de Lanessan a déclaré qu'il adresserait une question ou une interpellation au ministre du commerce, pour lui demander le retrait du décret de janvier en attendant que la Chambre ait traité la question.

Deux journaux de province, le *Nouvelles de Toulouse* et l'*Esperance de Nancy*, annoncent que l'on s'occupe en ce moment, à la grande chancellerie, de mettre à exécution un projet réclamé depuis longtemps par l'opinion publique.

A partir du 1^{er} janvier prochain, l'*Almanach national* publiera les noms de toutes les personnes ayant le droit de porter un titre de noblesse quelconque, voire une particule.

Les intéressés devront donc adresser à la grande chancellerie toutes les pièces établissant leurs droits.

On nous raconte ce souvenir du ministère Gambetta :

Un sénateur, qui fut dans la suite président du conseil, demandait au chef de l'opportuniste qui venait de tomber sur la question du scrutin de liste : « Pourquoi avez-vous confié la direction des cultes à Paul Bert, ce prétraphobe ? »

Gambetta répondit : « C'est que, pour obtenir la confiance des gauches et faire voter le budget des cultes, il me fallait un homme dont les opinions anti-cléricales fussent bien connues. Paul Bert était contre le Concordat. Je lui ai demandé s'il voulait soutenir le Concordat, il a accepté. »

Ainsi M. Paul Bert s'est fait concordataire, il y a un an, pour avoir un portefeuille; et, lundi, à la tribune, pour flatter les passions du parti avancé dont le tour se rapproche à vue d'œil, il a réclamé que l'augmentation des traitements des instituteurs fût prise sur le budget des cultes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 mars.

Les oscillations de la cote de nos rentes indiquent de grosses préoccupations de la part du public. Les événements du Tonkin dont on avait escompté les résultats semblent donner une grande inquiétude, depuis deux jours déjà on devrait avoir la nouvelle d'une victoire et l'on ne voit rien venir. Dans cette alternative, la Bourse ne peut que demeurer ferme sans oser avancer ou reculer.

Les rentes ont été fermes sans grandes demandes : le 3 0/0 reste à 76.55 ; — l'amortissable à 77.35 ; — l'amortissable 1884 conserve le cours de 76.60 ; — le 4 1/2 0/0 reste assez soutenu à 106.42.

Le marché des actions des grands établissements de crédit garde une fermeté satisfaisante.

— Je défendais des femmes, des enfants, des vieillards traqués comme des bêtes fauves.

Le président, ayant parlé bas à ses deux collègues, dit :

— Faites retirer l'accusé ; la cause est entendue !

Cela signifiait que M. de Rocnoir était condamné à mort.

Plusieurs femmes et des vieillards coupables d'avoir vu leurs maisons brûlées par les républicains, leurs maris égorgés ou leurs fils fusillés, le précédèrent et le suivirent. Un arrêt de mort atteignit tous les accusés.

L'exécution de la sentence suivait de près l'arrêt. Il fallait que l'échafaud se chargeât de faire dans la prison des vides que pussent occuper les nouveaux prisonniers.

Dans la prison où il avait été renfermé, le marquis eut le bonheur de se trouver avec un prêtre qui, lui aussi, attendait la mort.

Avant de comparaître devant le juge céleste, M. de Rocnoir fut heureux de pouvoir se laver au tribunal de la pénitence.

On plait les condamnés à mort. Certes ils sont à plaindre, quand ils sont coupables ; mais au point de vue de l'éternité, l'homme qui est injustement condamné à mort devrait s'estimer heureux, car il peut se préparer au passage suprême et il n'a pas à craindre que le Fils de l'homme

On a traité aux environs de 1,240 l'action du Crédit Foncier ; la reprise des affaires profitera beaucoup à cette Société qui peut, grâce à son organisation, réaliser de bons bénéfices sur toutes les opérations de prêts qu'elle consent.

On remarque la grande fermeté des Obligations Foncières 1883 ; ces titres progressent très-vivement ; bientôt le cours de 345 sera dépassé, l'épargne fera donc bien de profiter des cours actuels pour acheter.

La Banque de Paris a été refoulée à 867 ; — la reprise ne se fera pas attendre, car il y a de puissants éléments pour la hausse.

Les autres Sociétés voient leurs titres totalement délaissés, chaque jour amène un recul important des cours. Citons le Crédit Général Français que les démêlés de son fondateur avec la justice rendent très-suspect au public ; le Lyonnais qui par suite de l'absence de bénéfices est obligé de puiser à ses réserves pour la distribution d'un dividende.

Les actions de Suez ont été fermes à 2,040. Les actionnaires sont actuellement réunis en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. de Lesseps ; l'accueil chaleureux fait aux propositions de l'honorable président indique que le vote final sera conforme aux désirs qu'a la Compagnie de concilier les intérêts des actionnaires avec les intérêts des armateurs anglais.

Bon courant de demandes sur l'action du Printemps. Nous ne saurions trop engager l'épargne à adopter ces titres comme placement offrant un revenu important de 8 0/0 et possédant des chances de plus-value à bref délai.

Maintien de la fermeté des chemins : Orléans, 1,321 ; Nord, 1,710.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décision ministérielle du 16 mars, M. Yvert, médecin major de 2^e classe au 3^e zouaves, a été désigné pour l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur.

Les électeurs du canton de Baupreau sont convoqués au 30 mars pour élire un conseiller général, en remplacement de M. le comte de Civrac, décédé.

Les électeurs de la 2^e circonscription de Cholet sont convoqués au 6 avril pour élire un député.

VOTES DE NOS DEPUTÉS.

Par 301 voix contre 209, la Chambre a prononcé l'ajournement des articles de la loi des instituteurs relatifs à l'augmentation des traitements.

M. Maillé (Alexis) a voté pour ; MM. Bury, de Maillé, de Soland, de Terves ont voté contre.

M. Benoist figure maintenant parmi les députés qui ne votent pas.

C'est évidemment pour couper court aux observations faites par toute la presse sur le vote étrange d'un député disparu.

MM. de Maillé et de Terves ont demandé un congé.

LE VAUDELNAY. — Lundi dernier, vers 5 heures du soir, on a trouvé noyé dans un fossé le corps de M. Pierre Guiffard, âgé de 67 ans, cultivateur au Vaudelnay-Rillé. Cet homme allait travailler dans un

village au moment où il y pense le moins.

Les bourreaux de Nantes ne se contentaient pas d'immoler leurs victimes, ils les insultaient.

Ainsi ils formaient des mariages républicains, c'est-à-dire qu'ils liaient ensemble un jeune homme et une jeune fille, qui étaient ensuite précipités dans la Loire.

En glissant adroitement sa montre et sa bourse dans la main de l'exécuteur des hautes œuvres de Carrier, M. de Rocnoir obtint que ses mains fussent libres sous un simulacre de liens.

Bientôt on voga sur la Loire. Plusieurs prisonniers, qui ne savaient pas qu'on les menait à la mort, respiraient avec bonheur l'air frais du fleuve. Leur sang circulait plus rapidement. Ils renaissaient à l'espérance, si naturelle à l'humanité, qui tend toujours vers l'inconnu et le bonheur.

Soudain un signal lugubre fut donné, et ils furent tous précipités dans le fleuve.

Les uns tombent au fond du fleuve, et ne remontent que privés de sentiment ; d'autres s'efforcent de nager vers le bateau, dont ils sont repoussés par les gaffes des bourreaux ; quelques-uns nagent vers le rivage. Mais là encore d'autres bourreaux, apostés par Carrier, les repoussent à leur tour, et assènent de grands coups sur la tête des plus entreprenants.

La mort s'effrait partout à leur vue.

(A suivre.)

J. GONDY DU JARDINET.

champ situé au lieu dit Mortumier. Comme il marchait très-difficilement, on croit qu'en voulant traverser le fossé il aura glissé et sera tombé dans l'eau, où il a été asphyxié.

Dans notre entrefilet sur la révision à Longué, on a imprimé, par erreur, *canton*... au lieu de : *arrondissement* de Baugé.

LE MANS.

Ces jours derniers, un ouvrier manœuvre se plaignait en ces termes énergiques : « Nous commençons à être joliment saouls (sic) de cette satanée République : Plus de quinze cents (?) ouvriers sont, au Mans, pres-que sans travail. »

Nous ignorons si le chiffre est exact ; mais nous garantissons l'authenticité du propos.

La désillusion arrive tôt avec la misère !
(Union de la Sarthe.)

NANTES.

Nantes vient d'être désignée comme siège de la session du congrès archéologique de France qui aura lieu en 1886.

Le programme du Congrès comprendra une excursion à Châteaubriant, un des arrondissements les plus riches de l'Ouest en monuments archéologiques.

PROSPERITE REPUBLICAINE.

Le département de la Vendée est bien éprouvé. Après la faillite de M. Chaigneau, des Sables-d'Olonne, la faillite de MM. Badillé et Chauvet, banquiers à Fontenay.

Mercredi dernier, le tribunal a ordonné l'arrestation de MM. Badillé et Chauvet, qui ont été suivis jusqu'à la prison par une foule énorme. Le passif est de quatre millions environ. C'est M. Perdureau qui a été nommé syndic.

INSTITUTEUR REPUBLICAIN.

Nous lisons dans le *Petit Breton* :

« Vendredi, la cour d'assises du Morbihan a condamné à dix ans de réclusion, pour attentats à la pudeur commis sur de jeunes enfants confiés à ses soins, le sieur Bergue, instituteur laïque à Ploërmel. Ce misérable était marié et père de famille. Les détails de cette affaire sont répugnants. »

Le chef de gare de la Vilette-Saint-Prest, près de Chartres, en voulant empêcher des voyageurs de descendre à contre-voie, a été surpris par un train de grande vitesse qui venait en sens inverse et a été broyé. La tête était séparée du tronc, et le tronc lui-même était en plusieurs morceaux.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Une explosion d'une cartouche de dynamite a eu lieu dans une chambre de la caserne de la Douane, à Lyon. Un sous-officier de cuirassiers, M. Michaud, a été mortellement blessé ; un autre sous-officier a été blessé. »

M. Michaud est connu à Poitiers où son frère a habité pendant longtemps. »

BIBLIOGRAPHIE

La presse, quelle que soit l'opinion qu'elle représente, n'a jamais eu qu'une voix éloquente et empressée pour encourager le bien, venir en aide à ce qui est beau, noble et patriotique.

C'est pénétrés de cette vérité, que nous venons apporter notre appui en faveur d'une entreprise qui, précisément, réunit ces trois conditions : beau, noble et patriotique.

En 1878, un Editeur de Musique, sans d'autres moyens que ses ressources personnelles, résolut d'entreprendre la publication d'une collection musicale sans précédent et dont le caractère essentiellement national devait, dans sa pensée, en assurer le succès. Il résolut de reconstituer, à l'aide des archives de l'Opéra, et avec le concours de musiciens érudits, les partitions les plus caractéristiques du génie de chacun des grands Compositeurs qui, depuis Lully jusqu'à Cherubini, illustrèrent l'Académie de Musique et forment, pour ainsi dire, toute son histoire chantée. Cette collection d'ouvrages, dont aucun n'avait été publié dans son intré-

grité, réduit avec accompagnement de piano, doit former soixante volumes, sous ce titre : *Les Chefs-d'œuvre de l'Opéra Français* : tout un fond de bibliothèque musicale, historique, bien faite assurément pour intéresser les musiciens, les amateurs et tous les amis de l'Art français.

Le courageux éditeur de ce monument national est arrivé à son trente-septième volume. Vingt-trois volumes restent donc encore à publier. Mais une pareille entreprise était au-dessus des forces d'un seul homme.

M. Michaelis fait appel à l'amour de nos lecteurs pour l'Art, afin d'assurer la réussite de cette belle publication.

Que nos Bibliothèques, que nos Sociétés musicales, que nos Cercles artistiques, que tous ceux enfin qui ont saisi de nos gloires nationales et qu'anime l'amour véritable de l'Art, envoient leur souscription, et ils assureront le succès de l'œuvre de M. Michaelis, comparable aux grandes éditions allemandes dont Bach, Mozart, Beethoven et Mendelssohn ont été l'objet.

NOTA. — Les souscriptions aux *Chefs-d'œuvre de l'Opéra Français* sont reçues chez M. Michaelis, éditeur, 43, rue de Maubeuge. Envoi sur demande de la liste des ouvrages avec les conditions de la souscription.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard Saint-Michel, 78.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. ; Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n^o 126.

TEXTE. — Jacques Offenbach (suite), par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par Alphonse Baralle. — Société Emile Pichoz. — Madame Escalais-Lureau, par Alphonse Baralle. — Quels sont les meilleurs juges en musique, par Martin d'Angers. — Pedro de Zalamea. — Variété : Le portefeuille d'un vieux cabotin (suite), par Alphonse Baralle. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Marche funèbre, de M. Edmond Delpierre. — Bonjour, Suzon ! mélodie de M. Antoine Banès.

ILLUSTRATION. — Portrait de M^{me} Escalais-Lureau, du théâtre de l'Opéra.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 9 Mars 1884.

Versements de 110 déposants (12 nouveaux), 22,265 fr. 51.
Remboursements, 25,488 fr. 50 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevraut, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Marché de Saumur du 8 Mars

Blé semence (l'h.)	—	Huile de noix.	50	130	—
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	18	Graine trèfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moy ⁿ	77	— luzerne	50	—	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge.	65	Luzerne	780	70	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	45	50
Fèves.	75	Amandes.	50	—	—
Pois blancs.	80	Cire jaune.	50	100	—
— rouges.	80	Chanvres 1 ^{er}	—	—	—
Colza.	65	— qualité (52 k. 500)	40	—	—
Chenevis.	50	— 2 ^e	—	38	—
Farine, culas.	157	— 3 ^e	—	35	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 ^{er} qualité	200	à	»
Id. 1883, 2 ^e	100	à	»
Ordin., envir. de Saumur 1883, 1 ^{er}	100	à	»
Id. 1883, 2 ^e	85	à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 ^{er}	100	à	»
Id. 1883, 2 ^e	85	à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 ^{er}	90	à	»
Id. 1883, 2 ^e	80	à	»
La Vienne, 1883.	60	à	65

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs, 1883	140	à	»
Id. 1883	140	à	»
Champigny, 1883, 1 ^{er} qualité	200	à	»
Id. 1883, 2 ^e	170	à	»
Id. 1883, 3 ^e	150	à	»
Id. 1883, 4 ^e	130	à	»
Varrains, 1883	120	à	»
Varrains, 1883	120	à	»
Bourguil, 1883, 1 ^{er} qualité	150	à	»
Id. 1883, 2 ^e	100	à	»
Id. 1883, 3 ^e	80	à	»
Id. 1883, 4 ^e	60	à	»
Restigné 1883	140	à	»
Id. 1883	135	à	»
Chinon, 1883, 1 ^{er}	130	à	»
Id. 1883, 2 ^e	110	à	»
Id. 1883, 3 ^e	90	à	»
Id. 1883, 4 ^e	70	à	»

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES SOUS LA DIRECTION DE M. HAUMONT.

JEUDI 15 mars 1884,

Représentation extraordinaire avec l'assentiment tout particulier de M. Victor Hugo

ROY-BLAS

Pièce en 5 actes, en vers, de M. Victor Hugo.

1^{er} acte, *Don Salluste*. — 2^e acte, *La Reine d'Espagne*. — 3^e acte, *Ruy-Blas*. — 4^e acte, *Don César de Bazan*. — 5^e acte, *Le Tigre et le Lion*.

M. Julien HAMEL, de la Comédie-Française, jouera le rôle de *Don Salluste*.

M. HAUMONT jouera le rôle de *Ruy-Blas*.

M^{lle} ARLY, du théâtre national de l'Odéon, jouera le rôle de *Maria de Neubourg*, reine d'Espagne.

M. COLLIN, du théâtre du Vaudeville, jouera le rôle de *Don César*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 8 mars 1884.

- Chronique parisienne, par Alceste.
- Chronique générale de la Semaine, par Emile Faure.
- Micheline Avrial, roman inédit (suite), par Paul Perret.
- La pêche chez les Egyptiens, 3 gravures, par H. Bouchot.
- La Chine méridionale (suite), 1 gravure, par Archibald Colquhoun.
- Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.
- Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier.
- Le Chat et les Pigeons, 1 gravure, par H. Bouchot.
- Sphinxians.
- Bibliographie, par Ferguson.
- La Semaine financière, par J. Belletrud.
- Abonnement: Un an, 18 fr.
- Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 (CLASSE 66). MÉDAILLE D'ARGENT

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles. Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur. Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt. En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

GRAND SUCCÈS! — NOUVEAUTE MUSICALE
MUGUET ET MYOSOTIS
Marzurka brillante pour piano,
PAR SAMUEL FISCHER.
En vente chez l'auteur, rue d'Orléans, 49, Saumur.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Pay-Notre-Dame.

A AFFERMER

Le Moulin à Eau de Couché, sur le Thouet, et le Moulin à Vent de l'Horizon, avec 3 hectares de prairies.

Le tout commune du Pay-Notre-Dame, et appartenant à M. Louis MAYAUD, propriétaire à Saumur.

Jouissance du 1^{er} juillet 1885.

S'adresser audit notaire. (188)

A CÉDER

A ANGERS

CAFÉ - BRASSERIE

Chiffre d'affaires: 45,000 fr.

Loyer: 3,500 fr.

Prix modéré.

Renseignements: P. CHALLOU, expert-comptable, rue du Mail, 31, Angers. (189)

A CÉDER

DE SUITE

UN BON DÉBIT DE VIN

AVEC BILLARD

S'adresser rue de Fenet, 27.

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UN BON CAFÉ
ET EPICERIE
Situé à Saumur, au centre de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1884,
BEAU ET VASTE
MAGASIN
Rue du Port-Cigogne.
S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

Une Maison de commerce demande un GARÇON de magasin, sachant soigner les chevaux.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.
S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.
S'adresser au bureau du journal.

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.
S'adresser, 6, rue du Temple.

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^{me} TORSEAU, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

L'OUEST

Compagnie Anonyme d'Assurances sur la Vie
Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement
SIÈGE SOCIAL: 22 - Rue des Capucines - 22 PARIS

RENTES VIAGÈRES immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 0/0 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement, au décès du rentier, du capital de la rente.

ASSURANCES PAYABLES en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Orphelins.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER pour tous RENSEIGNEMENTS, à la COMPAGNIE à Saumur, à M. CHOUANIERE, rue Courcouronne, représentant de la C^e.

CONSTRUCTION D'INSTRUMENTS DE PESAGE
Matériel de Chemins de fer, Voies, Wagonnets, Plaques tournantes, Aiguillages, etc.
LÉONARD PAUPIER
84, Rue Saint-Maur, à PARIS
30 MÉDAILLES & DIPLOMES D'HONNEUR

Bascule Romaine au 100^e, renforcée.
Pont à Bascule pour Voitures et Wagons.
Bascule-Bascule au 10^e.
Brouette à coffre tout en fer.
Petits Chemins de fer fixes et portatifs, agricoles et industriels.
Brouette à Bascule tout en fer.

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE Les MYSTÈRES de la BOURSE
Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 18, Place de la Bourse, 18, PARIS

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878
APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION DES BOISSONS GAZEUSES
Eaux-de-Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux, Bières
LES SEULS QUI SOIENT ARGENTÉS A L'INTERIEUR
NOUVEAU PETIT APPAREIL CONTINU A BON MARCHÉ

Les Siphons à grand et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.
MAISON J. HERMANN-LACHAPPELLE
J. BOULET & C^e, Successeurs, INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS
RUE BOINOD, 31-33 (Boulevard Ornano, 4-6) PARIS
ENVOI FRANCO DU PROSPECTUS DÉTAILLÉ

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 MARS 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	76 55	76 55	Est	740	736 25	Obligations.			Gaz parisien	513	513
3 % amortissable	77 35	77 40	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1248 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508	505 25	Est	350	350 50
3 % (nouveau)	76 60	76 55	Midi	1130	1132 50	1865, 4 %	517	516	Midi	358 50	359 25
4 1/2 %	105	104 50	Nord	1715	1710	1869, 3 %	405 50	404	Nord	364 75	364 50
4 1/2 % (nouveau)	106 40	106 30	Orléans	1327 50	1320	1871, 3 %	395	395	Orléans	357	357 50
Obligations du Trésor	505	507	Ouest	812 50	815	1875, 4 %	518	517 50	Ouest	358	358
Banque de France	5125	5120	Compagnie parisienne du Gaz	1448 75	1445	1876, 4 %	518	516	Paris-Lyon-Méditerranée	361 50	361
Société Générale	480	480	Canal de Suez	2035	2030				Paris-Bourbonnais	361 50	361
Comptoir d'escompte	930	930	C. gén. Transatlantique	487 50	485	Bons de liquid. Ville de Paris	523 25	523 25	Canal de Suez	570	569
Crédit Lyonnais	555	552 50				Obligations communales 1879	443	443			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1237 50				Obligat. foncières 1879 3 %	447	446			
Crédit mobilier	335	340				Obligat. foncières 1883 3 %	342 50	342 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR										
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.						
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.	Saumur (départ)	6 05	8 50	1 05	3 20	7 55	Montreuil-Bellay (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30					
6	56	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 45	9 01	1 16	3 16	8 05	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46					
8	56	matin	omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30	8 13	Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54					
11	25	soir		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47	8 28	Saumur (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06					
3	32	soir	express.																
7	15	soir	omnibus.																
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.				
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 55		Thouars (départ)	8 56	3 50		Montreuil (départ)	7 1	1 53	8 35				
8	21	matin	omnibus.	Montreuil-Bellay	7 03	8 40		Brion-sur-Thouet	9 09	4 02		Loudun	7 58	2 49	9 33				
9	37	matin	express.	Lernay	7 14	8 51		Lernay	9 18	4 16		Argay	8 27	3 14	9 53				
12	48	soir	omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 27	9 04		Montreuil-Bellay	9 45	4 27		Mirebeau	10 47	4 25	10 47				
4	44	soir		Thouars (arrivée)	7 46	9 16		Saumur (arrivée)	10 33	5 03		Neuville	9 55	4 25	11 17				
7	4	soir										Loudun	10 32	4 56	11 52				
10	24	soir	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.									Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58				

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,